

Pêches

Les débarquements de poisson, de mollusques et de crustacés au Canada ont atteint les 2.5 milliards de livres en 1971, c'est-à-dire 6 pour cent de moins que l'année précédente et 12 pour cent de moins qu'en 1968, année record. La valeur totale pour les pêcheurs s'est établie à \$190.7 millions, seulement 1 pour cent de moins qu'en 1970.

Depuis la grande année de 1968, il y a eu baisse graduelle des prises dans les pêcheries de l'Atlantique.

Je pourrais continuer, mais je crois que c'est suffisant pour montrer ce qui se passe dans la région atlantique. L'industrie de la pêche est une question de vie pour cette région et tout particulièrement pour la Nouvelle-Écosse où les débarquements, l'année dernière, de toutes les espèces, ont rapporté à nos pêcheurs une valeur totale d'environ 60 millions de dollars. Ces poissons avaient une valeur marchande d'environ le double. Toutefois, cette somme, lorsqu'elle est répartie entre nos pêcheurs d'eaux intérieures et d'eaux extérieures, leur donne toujours un revenu inférieur à la moyenne nationale. Cette situation n'est pas de nature à encourager les jeunes à faire de la pêche leur profession. C'est, à mon avis, malheureux; c'est une situation qu'il faut changer, et très rapidement, si l'industrie de la pêche doit prendre la place qu'elle mérite dans le développement général du Canada.

Depuis quelques années, il semble que nos pêcheurs et leur activité retiennent fort peu l'attention du gouvernement. Ce fait a récemment été souligné lorsque des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard et du Québec ont comparu devant le sous-comité des travaux publics où tous, sans exception, ont déploré le peu d'attention accordé à leurs demandes présentées sous forme de pétition par l'intermédiaire de leur député en vue d'obtenir des quais améliorés, des voies de glissement, des travaux de dragage et des brise-lames.

Il est tout à fait absurde que le gouvernement prétende ne pas avoir été mis au courant des besoins des pêcheurs, car dans ma propre circonscription, j'ai nombre d'exemplaires de pétitions adressées au gouvernement à l'appui des requêtes des pêcheurs. Le ministre des Travaux publics (M. Dubé) en a également une foule. Il signale dans ses lettres avoir pris bonne note des requêtes des pêcheurs, mais qu'aucune mesure ne peut être prise actuellement à cause de la pénurie de fonds. Je me demande, monsieur l'Orateur, quelle est la véritable raison de cette inaction. Je me demande pourquoi on leur refuse une aide, pourtant si simple et si raisonnable, qui leur permettrait de gagner leur vie, d'accroître notre produit national brut et d'améliorer notre économie. Pourquoi ces demandes ont-elles été refusées tandis que le gouvernement affectait des millions de dollars à des subventions qui, dans certains cas, ont fait bien peu pour la société et ont souvent été fort discutables?

Le ministre des Finances (M. Turner) ne peut se vanter de l'excédent de 445 millions de dollars pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars dernier et, en même temps nous demander d'accepter comme étant sensée la déclaration du ministre des Travaux publics selon laquelle il ne peut attribuer de fonds à la construction de quais et de voies de glissement, faute d'argent. On ne peut tout simplement pas avoir l'argent et le drap. Et si j'en juge par les entretiens que j'ai eus avec les pêcheurs, ils ne sont pas dupes de la manière dont le gouvernement cherche à embrouiller les choses. Le ministre de l'Environnement et des Pêches (M. Davis) doit assurément être au courant de ces situations et il pourrait, certes, appuyer le ministre des Travaux publics quand ce dernier demande au cabinet de lui accorder les fonds nécessaires pour lui permettre d'a-

méliorer dans une certaine mesure la situation désastreuse actuelle.

Le ministre de l'Environnement pourrait ainsi relever son prestige auprès des pêcheurs. Il en a bien besoin, lui qui leur a enlevé la prime sur la pêche, les prestations de maladie, qui a interdit la pêche à l'espadon, au saumon et à la baleine, pour ne nommer que ces espèces; les pêcheurs le respectent autant qu'une boussole dérégulée dont ils savent qu'elle ne saura jamais les conduire à bon port. Peut-être que si le ministre de l'Environnement consacrait plus de temps avec ses collègues à élaborer une politique de la pêche plutôt qu'à faire de la politique partisane de mauvais aloi sur la nécessité de limites hauturières, comme il s'y est essayé à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, nos pêcheurs témoigneraient-ils plus de confiance au gouvernement que maintenant.

Le ministre le sait très bien, notre parti a déclaré que s'il détenait le pouvoir, il adopterait et défendrait le principe selon lequel le Canada et les autres États côtiers sont les propriétaires de tout le poisson situé sur leurs plateaux continentaux respectifs et au-delà, que la gestion de ces ressources relève des États côtiers, que les autres États ne peuvent faire la pêche qu'avec la permission de l'État côtier, et que pour appliquer cette politique, le Canada doit exercer une surveillance suffisante, de sorte que des mesures rapides soient prises si les intérêts canadiens sont menacés ou violés.

Voilà, monsieur l'Orateur, notre politique, voilà notre philosophie, voilà notre position. Voilà ce que nous pensons depuis bien des années. Qu'a voulu faire le ministre? Il a dit dans son discours que les conservateurs osaient réclamer une limite de 50 milles. De fait, monsieur l'Orateur, les porte-parole des conservateurs demandaient au gouvernement d'appuyer la position de l'Islande qui, à mon avis, a adopté la même politique que nous. La seule différence est que son plateau continental est d'environ 50 milles alors que, dans certaines régions, le nôtre est de 200 milles et bien davantage si on considère les Grands Bancs au large de Terre-Neuve. Le ministre n'a trompé personne au Nouveau Brunswick. Il n'a certes trompé aucun des pêcheurs de la région de l'Atlantique. Il n'a trompé personne, car il n'existe aucune trace de mesures quelconques prises par le gouvernement à l'appui des principes de la gestion du plateau continental tels qu'énoncés par l'Islande.

● (1750)

Des voix: Bravo!

M. Crouse: C'est ce que nous nous efforçons de faire comprendre. Lorsque le ministre et son secrétaire parlementaire prétendent que c'est là faire de l'opposition, j'aimerais savoir quand, à la Chambre, ils ont exposé cette position et l'ont fait consigner. Il n'y en a pas trace. En ne faisant preuve d'aucune volonté, le ministre et le gouvernement ont tourné en ridicule leurs engagements à l'égard de nos pêcheries. Ils ont tourné en dérision les propositions qu'ils envisageaient de faire à la future Conférence sur le droit de la mer prévue pour novembre à New York et à Santiago, au Chili, en 1974. Ils nous ont fait perdre tout l'appui qu'auraient pu recevoir nos propositions de la part de l'Islande et d'autres pays et dont nous aurons grandement besoin pour obtenir le contrôle des pêcheries sur notre plateau continental.